

CRITERES ET PRIORITES EN MATIERE DE RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES d'ENTRAIDE ET FRATERNITE et de l'ACTION VIVRE ENSEMBLE

I. La logique d'intervention de EF/VE

a) Principes généraux :

1. EF/VE partent du constat de l'inégalité et de l'injustice des rapports sociaux existant au sein d'une même société, et plus globalement, au niveau international entre pays du Nord et pays du Sud. Nos organisations puisent leur volonté de changement dans le message de libération de l'Evangile et dans un projet de solidarité humaine. Travailler ou participer au développement d'une région, d'un pays, c'est, pour EF/VE, viser à augmenter la capacité d'action que les habitants de cette région, de ce pays, ont sur le devenir de leur propre société. C'est participer à l'émergence d'acteurs autonomes et à leur mise en réseaux au sein de sociétés civiles dynamiques, dans les pays du Sud comme en Belgique, mais aussi internationalement. Dans cette optique, le développement, n'est ni un préalable, ni une conséquence de la démocratisation des sociétés, il en est son corollaire.

1.bis Parmi les inégalités et injustices des rapports sociaux, EF/VE attirent tout particulièrement l'attention sur les rapports entre hommes et femmes ou rapports de genre. Tant au Nord qu'au Sud, la pauvreté et les exclusions diffèrent suivant le genre. Nos organisations insistent donc pour que toute initiative de développement améliore les relations sociales entre hommes et femmes et promeuve un accès équitable des filles et des femmes à toutes les sphères de développement, en reconnaissant leurs contributions spécifiques dans les activités de production et de reproduction.

2. La politique générale de nos organisations est de privilégier l'appui (financier, institutionnel, politique, moral...) à des acteurs sociaux locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, dans la mesure où leurs activités visent à leur propre émancipation et reposent sur la participation. EF/VE n'exportent ou n'imposent donc pas leurs projets, elles tentent d'identifier en Belgique et dans plusieurs pays du Sud les secteurs "porteurs de changements", les pôles de "résistances" qui vivent des processus d'organisation contre tout type d'injustice. Vaste programme qui, selon les contextes, peut revêtir des formes très diverses.

3. Pour EF/VE, le développement correspond à un processus de libération des personnes et des groupes sociaux. Processus individuel et collectif qui vise à développer un "plus-être" et qui passe par des changements d'attitudes et de structures, par des prises de conscience et des démarches citoyennes. EF/VE estiment que tant la conception et la définition des actions de développement soutenues, que leur réalisation, leurs remises en question ou leurs évaluations sont, en priorité, du ressort des premiers

concernés, à la fois responsables et bénéficiaires.

4. La perspective est donc bien politique : s'attaquer aux causes du mal-développement et viser à des changements structurels. Au Nord comme au Sud, les interlocuteurs privilégiés sont bien entendu les groupes les plus vulnérables : les victimes des exclusions sociales, politiques, économiques et culturelles. Parmi celles-ci, les femmes occupent le plus souvent les premières loges et constituent donc, par conséquent, des partenaires prioritaires. Au-delà de l'assistentialisme, du paternalisme ou d'une simple gestion de la pauvreté, notre objectif est de participer au changement social. Au colmatage de brèches, EF/VE préfèrent la lutte contre l'exclusion. Plutôt qu'une simple, passive et souvent inefficace réinsertion dans le système, EF/VE entendent promouvoir l'insertion critique, la logique de la citoyenneté.

b) Démarche :

1. Dans leur travail d'appui à des projets de développement en Belgique et dans les pays du Sud, EF/VE entendent ne pas se cantonner à une attitude passive de réponse à des demandes isolées ou ponctuelles. Plutôt que l'éparpillement, **nous tenons à favoriser l'articulation entre les acteurs collectifs avec lesquels nous entrons en relation et que nous accompagnons dans leur propre dynamique de développement et dans leurs actions.** Cet accompagnement consiste tantôt en des échanges, des rencontres et des réflexions communes, tantôt en des soutiens financiers, des appuis au renforcement institutionnel et des évaluations. Ce sont ces acteurs que nous appelons "partenaires".

2. Dans notre démarche, **le partenariat est vécu comme une relation basée sur une analyse commune de nos réalités et sur un dialogue tenant compte de nos positions et de nos moyens réciproques.** Il reconnaît notre rôle dans la lutte pour le changement social, et donc dans la mobilisation contre un processus de globalisation économique qui, en Belgique comme dans les pays du Sud, creuse l'écart entre riches et pauvres.

3. La démarche "pro-active" de EF/VE dans une région ou dans un pays particulier passe par l'analyse du contexte (politique, culturel, socio-économique...), la définition de priorités, de secteurs et de programmes d'intervention, la prospection de partenaires et le suivi des relations engagées. Cette approche qualitative, différente du soutien à des projets dispersés, repose donc sur **un échange soutenu avec nos partenaires concernant l'analyse du contexte et l'élaboration des priorités et programmes d'activités** à soutenir.

4. **L'analyse du contexte est fondamentale et détermine nos priorités et nos actions.** Une situation de troubles politiques ou économiques importants, par exemple, n'appelle pas les mêmes réactions qu'une situation plus stable. D'une façon générale, selon le contexte qui prévaut, EF/VE entendent toujours éviter les risques de récupération de groupes dominants, qu'ils soient politiques, économiques ou culturels.

5. Pour EF/VE, **la durabilité d'un projet** n'est pas seulement question de viabilité économique. Elle se mesure aussi et surtout dans son impact politique à moyen et à long terme: la capacité que le projet, l'association auront eu de modifier un rapport de force, un rapport social en leur faveur; de renforcer le pouvoir d'acteurs sociaux dans le cadre du développement de la société civile.

II. Les critères de sélection

Pour d'évidentes raisons de faisabilité et d'efficacité, EF/VE n'entretiennent des relations étroites qu'avec **un nombre limité de régions et de pays** dans le monde (voir annexe). Leur choix est motivé tantôt par l'histoire de nos organisations, tantôt par un souci de complémentarité avec d'autres organisations proches.

a) ---> EF/VE donnent priorité aux partenaires qui mènent des actions...

- fondées sur l'**auto-promotion** des personnes et qui promeuvent la **participation** et l'**organisation collective** des individus: comités de quartier, syndicats de pêcheurs, associations de SDF, mouvements paysans, communautés de base, organisations de sans-emploi, etc.;

- qui **s'attaquent aux causes** et pas seulement aux effets de la marginalisation, et qui visent à une **mise en cause politique** des situations d'injustice;

- qui favorisent une approche conduisant à un **impact positif en matière de genre**;

- qui travaillent en lien, plus ou moins étroit selon les circonstances, avec d'autres partenaires dans la même région ou dans le même secteur. Des partenaires qui font de l'**articulation** de leurs activités et de leurs revendications avec d'autres, au niveau local, national ou international, un souci constant;

- qui, dans une perspective citoyenne, proposent ou construisent des alternatives susceptibles d'induire des effets "boule de neige", par leur impact pédagogique sur la population, mais aussi dans leurs dimensions politiques. EF/VE donnent priorité aux actions qui débouchent sur **des effets multiplicateurs de la solidarité** et de l'organisation comme moyens de dépasser l'anomie, de faire face à l'adversité et de construire une société plus juste;

- qui visent, dans le cadre d'**échanges internationaux (intercontinentaux, nord-sud...)**, à la mise en réseaux, à l'articulation d'expériences de développement diverses, au Sud et au Nord de la planète. EF/VE privilégient donc des appuis ponctuels à des activités de groupes ou d'institutions inscrites dans la durée.

b) ---> Parmi les "secteurs porteurs de changement et les forces de résistance" identifiés, EF/VE distinguent (selon des degrés différents au Nord et Sud) :

- les **associations de base** (ou mouvements populaires ou encore groupes de terrain). Parmi ces associations, EF/VE donnent la priorité à des petites initiatives, même fragiles et débutantes, peu ou pas soutenues par d'autres organismes.

- les **associations intermédiaires** (ou ONG d'appui ou encore services d'appui local (SAL)) responsables tantôt d'un travail d'accompagnement des initiatives de base, de mise en réseaux, de renforcement institutionnel, de formation, de relais politique ou économique, tantôt d'un travail d'analyse, d'information ou d'évaluation. Ces associations sont partenaires de EF/VE dans la mesure où elles respectent l'autonomie des associations de base avec lesquelles elles sont amenées à travailler.

- les **associations internationales**, partenaires ou proches de EF/VE, ou suscitées par nous-mêmes, et qui visent à la mise en réseaux, à l'articulation d'expériences de développement diverses, au Sud et au Nord de la planète.

- les **structures associatives**, dont EF/VE sont membres actifs ou fondateurs et qui visent à coordonner un réseau d'actions, un secteur donné ou une politique d'intervention particulière. Structures dans lesquelles les partenaires de EF/VE sont ou ne sont pas impliqués.

III. Cas particuliers, modalités de financement, refus directs

a) Cas particuliers :

1. Dans certaines régions ou pays, des **accords institutionnels** passés entre EF/VE et des organismes proches (Cidse,...) peuvent être à l'oeuvre. Ils définissent tantôt la répartition des zones ou secteurs d'intervention, tantôt le niveau de participation au soutien de partenaires communs.

2. Pour des raisons liées à notre **travail d'éducation ici en Belgique** (p.ex. pour garder le contact avec une paroisse ou un autre groupe), EF/VE peuvent décider d'appuyer un projet situé en dehors de leurs lieux ou secteurs d'intervention. Il importe néanmoins que ce projet réponde aux principaux critères énoncés, ou tout au moins, qu'il n'y soit pas opposé.

3. Pour des raisons liées également à ce travail d'éducation, l'**actualité médiatique** peut aussi jouer un rôle plus ou moins déterminant dans le choix de partenaires "hors-région" ou "hors-secteur", mais toujours en accord avec les critères énoncés. Selon les circonstances, ces interventions exceptionnelles seront interrompues assez rapidement ou poursuivies plusieurs années.

4. Certains **dons** faits à EF/VE sont **destinés** par leurs auteurs **à des associations ou projets particuliers**, en marge de la politique générale de nos organisations. Ils peuvent être acceptés s'ils ne s'opposent pas aux principaux critères énoncés.

b) Modalités de financement :

1. Les interventions financières peuvent être faites sous forme de subsides (dons), de prise de participation dans des coopératives, ou, occasionnellement, sous forme de crédits.

2. Plusieurs formules de financement coexistent:

- un seul subside;
- subsides étalés sur deux ou trois ans (engagement), moyennant évaluation intermédiaire;
- subside a priori (appui à un partenaire proche justifié a posteriori);
- fonds délégués (transfert du pouvoir de décision à un partenaire confirmé, responsable de la gestion d'un fonds et de l'appui d'initiatives locales);

c) Refus directs :

1. Les projets situés dans des pays, régions, programmes ou secteurs d'activités dans lesquels EF/VE ont décidé de ne pas intervenir. Le cas échéant, ils peuvent être transmis à des organismes proches.

2. Les projets présentés par des instances officielles, les appels d'aide d'urgence, les projets dans lesquels seuls les aspects techniques et/ou économiques sont présents et les constructions.

3. Les projets d'éducation strictement limités au domaine de l'enseignement formel et les projets

de santé strictement limités au domaine de la médecine curative.

4. Les projets strictement pastoraux et les projets d'assistance sociale: orphelinat, maison de retraite,...

5. Les initiatives privées ou isolées.

6. Les partis politiques et les initiatives gouvernementales.

A ces exemples de "refus directs", il conviendra d'ajouter le cas échéant des procédures ou des dispositions particulières à des continents, pays ou régions.